

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 962

Artikel: Le pouvoir de définir

Autor: Linder, Wolf

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

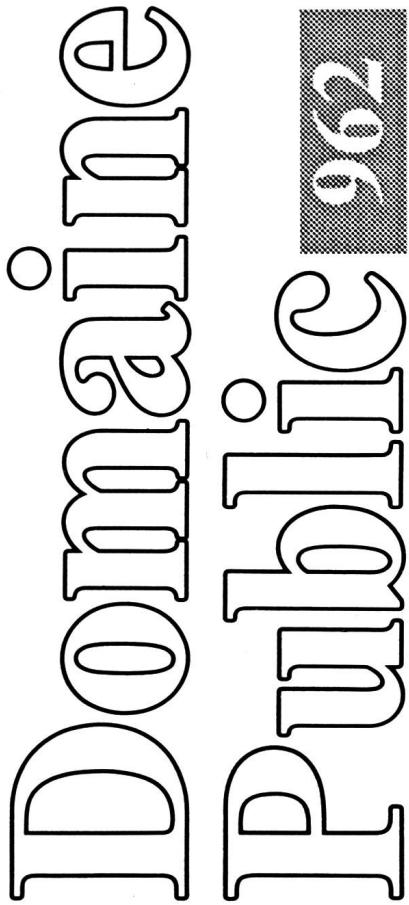
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

J.A. 1000 Lausanne 1 7 septembre 1989
Vingt-sixième année
Hebdomadaire romand

Le pouvoir de définir

Une personne qui m'était proche perdait sa main droite. Quelques mois après son accident, elle avait appris à cuisiner, à écrire, à coudre, avec sa seule main gauche. En utilisant habilement une prothèse en plastic, elle parvenait également à tenir ses cheveux pour se coiffer, à tourner le robinet de la douche et à taper sur les touches «return» et «espace» de sa machine à écrire. La chose la plus difficile fut de pouvoir conduire à nouveau une voiture. L'obstacle n'était pas tant la perte de sa main que l'interprétation que les autorités administratives faisaient de cette amputation. Pour que la personne puisse garder son permis de conduire, les fonctionnaires exigeaient, sur le véhicule: une transmission automatique accessible de la main gauche; le déplacement de tous les leviers et boutons qui n'étaient pas à portée de la main gauche; la pose d'une poignée tournante sur le volant; le remplacement du frein à main par un dispositif à pied. Quant à la conductrice, elle devait répondre aux exigences suivantes: se soumettre à un examen médical, à un cours de réapprentissage surveillé et subir un nouvel examen de conduite. Une année plus tard, tétue, la personne touchait enfin son second «bleu». En plus d'une procédure souvent humiliante, le coût des transformation de sa voiture s'élevait à plus de 5000 francs.

Il y a maintenant des milliers de conducteurs qui investissent pareille somme — ou moins, la concurrence faisant chuter les prix — pour conduire d'une main. Ils peuvent se passer des tracasseries auxquelles a dû se soumettre la personne dont je vous ai parlé, et aucune autorité ne leur a jamais rien demandé sur leur capacité à conduire d'une seule main. Ces personnes ne sont pas des handicapés. Il s'agit des conducteurs qui trouvent indispensable de rester «branchés» lorsqu'ils sont au volant, grâce au téléphone NATEL. Les autorités encouragent d'ailleurs ce comportement, puisque les PTT investissent chaque année des dizaines de millions de francs pour permettre à toujours plus de personnes de rester connectées,

d'une main, sur le réseau téléphonique.

La différence d'interprétation par les autorités des conséquences de la «conduite à une main» est frappante. Mais il est de nombreux autres cas, souvent moins spectaculaires, où le traitement infligé varie selon la nature des utilisateurs, quand bien même les besoins sont identiques. Ainsi pour prendre le train à la gare de Berne, vous vous retrouvez très proche des quais en arrivant en taxi ou en voiture, pour lesquelles des places de stationnement existent en nombre suffisant. Vous n'aurez pas cette chance si vous arrivez en vélo — vous aurez souvent bien de la peine à lui trouver un peu d'espace pour le déposer. Et si vous venez à pied, vous serez confronté à des cheminements parfois dangereux, à de mystérieux ascenseurs et devrez faire d'immenses détours.

Nous vivons dans une une société à deux vitesses: rapide, à l'heure du dernier progrès, pour les «battants», pour ceux qui correspondent à l'image de l'homme moderne, efficace et toujours pressé. Il arrive en taxi à la gare, téléphone depuis sa voiture et se déplace en confortable Intercity. Vitesse lente par contre pour ceux qui n'entrent pas dans ce cadre: celles et ceux qui sont pendulaires dans des tortillards, qui traînent leurs sacs à commissions dans des bus bondés, qui font la course entre la fin de leur boulot, la crèche qui ferme trente minutes plus tard et le supermarché dont les portes sont closes à six heures et demie précises. A la base de ces discriminations quotidiennes, il y a la force de l'habitude, la course à la rentabilité. Mais elles frappent ceux qui sont déjà désavantagés et souvent aussi, scandaleusement, des groupes qui ne sont pas organisés et qui n'ont rien à donner ou à refuser en échange d'une «faveur» qu'on leur accorderait. Pour eux, ce qui compte, ce n'est pas seulement le pouvoir de décision d'un parlement, mais aussi le pouvoir d'interprétation dont dispose l'administration. Il faut revendiquer pour ceux qui n'ont pas de voix.

WL